

# CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES



## DURÉE DU CONTRAT

1 an

## ÉVALUATION

Unités capitalisables au cours du cycle de formation.  
L'ensemble des UC doivent être validées pour l'obtention du diplôme. Chaque UC à une durée de 5 ans.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau IV dans le domaine du paysage et avoir signé un contrat d'apprentissage.  
Avoir plus de 18 ans et être titulaire du permis B.

## LA FORMATION

Ce diplôme vise à approfondir les connaissances pour former des ouvriers dans les différentes techniques de constructions paysagères. L'objectif de la formation est de concevoir, savoir conduire et réaliser un chantier dans sa globalité.

- UC 1 : Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
  - 1.1. Opérationnaliser un projet de constructions paysagères
  - 1.2. Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères
- UC 2 : Réaliser des constructions paysagères avec liants
  - 2.1. Réaliser des revêtements de sols avec liants
  - 2.2. Réaliser des ouvrages en élévation avec liants
- UC 3 : Réaliser des constructions paysagères non maçonnées
  - 3.1. Réaliser des ouvrages en bois
  - 3.2. Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

AIDE À LA RECHERCHE D'ENTREPRISE **SUIVI INDIVIDUALISÉ** FORTS TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN  
INSERTION PROFESSIONNELLE FACILITÉE **UN DIPLÔME UNE RÉMUNÉRATION**  
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE GRATUITÉ DE LA FORMATION

## LES + DE LA FORMATION

- CACES® cat.A
- Formation toitures et murs végétalisés
- Formation bassins
- Sauveteur secouriste au travail (SST)
- Habilitation électrique (B0/BOV)
- Permis remorque BE



## CONTACT :

Lycée Horticole et Paysager LYON PRESSIN  
81, Chemin de Beaunant  
**69230 SAINT-GENIS-LAVAL**

Tél.: 04 78 56 73 80  
Fax : 04 78 56 73 81  
st-genis-laval@cneap.fr

[www.lyceehorticole.com](http://www.lyceehorticole.com)